

## Le rappel du Ramadan n°1 : la pesée des actes le Jour Dernier...

Bismillâhir Rahmânîl Rahîm

**« Au Jour de la Résurrection, Nous placerons les balances exactes. Nulle âme ne sera lésée en rien, fût-ce du poids d'un grain de moutarde que Nous ferons venir. Nous suffisons largement pour dresser les comptes. »**

(Sourate 21 / Verset 47)

**« Et la pesée, ce jour-là, sera équitable. Donc, celui dont les bonnes actions pèseront lourd...Voilà ceux qui réussiront ! Et quand à celui dont les bonnes actions pèseront léger...Voilà ceux qui auront causé la perte de leurs âmes parce qu'ils étaient injustes envers Nos enseignements. »**

(Sourate 7 / Versets 8 et 9)

Ces deux passages indiquent que, le Jour du Jugement Dernier, les actes des Hommes feront l'objet d'une pesée. Ceux ou celles (*qu'Allah fasse que nous n'en fassions pas partie - Amine !*) dont le poids des péchés dépassera celui des bonnes œuvres dans la Balance et qui n'auront pas été graciés par Allah auront à faire face à de terribles conséquences. Une telle situation pourra résulter notamment :

- **du manque de sincérité dans les bonnes actions accomplies dans ce monde.** Le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) rapporte les propos suivants d'Allah : « (...) *Celui qui fait une action en m'y associant (par son intention) à un autre, Je l'abandonne lui et son chirk (ou son associé).* » (Sahîh oul Djâmi'- Authentifié par Albâni)
- **du non respect de l'enseignement prophétique et des règlements établis dans la façon d'accomplir les devoirs religieux.** Le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) a dit : « *Celui qui invente et introduit dans notre religion ce qui n'en fait pas partie, son innovation est rejetée* » (Boukhâri)
- **du non accomplissement d'obligations religieuses,** étant noté que les cinq

piliers de l'islam ne constituent que les devoirs les plus connus et les plus importants du musulman, mais pas les seuls...

- **de l'accomplissement de certains actes interdits ou l'adoption d'attitudes prohibées par Dieu et Son Messager (sallallâhou 'alayhi wa sallam).** Nul doute que les actes rituels comme la salât ou le jeûne ont un effet protecteur contre le Feu; néanmoins, ils ne pourront être efficaces que si leur action n'est pas annihilée par le mal et les péchés... à l'image d'un antidote : celui-ci a effectivement comme caractéristique d'agir contre une substance toxique et de contrer son effet; mais, dans la pratique, il ne peut être efficace que si la personne qui l'utilise ne continue pas, en même temps, d'absorber le poison contre lequel il est sensé lutter.
- **du tort causé à autrui et non réparé ici-bas.** Le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) dit en ce sens que *le miséreux (al moufliss) est celui qui, le Jour Final, se présentera avec (des bonnes uvres comme) la salât, les jeûnes, la zakâte et qui (d'un autre côté) aura injurié quelqu'un, calomnié un autre, usurpé les biens de celui-ci, versé le sang et frappé celui-là. (Pour compenser ses méfaits) on donnera à chacune des personnes qu'il a lésées une part de ses bonnes actions; si celles-ci se terminent avant qu'il ne se soit acquitté de l'ensemble de son dû, les mauvaises actions de ceux (à qui il a porté préjudice) seront jetées sur lui, puis il sera projeté en Enfer. (Sens d'un Hadith du Sahîh Mouslim)*

Qu'Allah fasse que ce mois béni qui débute soit pour nous une opportunité pour alourdir le Plateau de nos bonnes actions et alléger celui de nos péchés. Âmine !

Wa Allâhou A'lam !

<http://muslimfr.com/le-rappel-du-ramadan-n1-la-pesee-des-actes-le-jour-dernier/>